Rouen le 17 septembre 2016

Logo de

l'Associaation

**NOTICE D'INFORMATION**

**SORTIE « EN BAIE DE SOMME » (du 25 au 28 mai 2017)**

**SÉJOUR RANDONNÉE PÉDESTRE**

**La sortie est ouverte aux adhérents la section Randonnée** (Nom de votre club)**, inscrits à l'activité de randonnée pédestre, et titulaires de la licence FFRP (20xx – 20xx) avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP (20xx – 20xx) avec assurance RC.**

Nombre de participants: 15 au minimum, 25 au maximum.

Date: du jeudi 25 mai au dimanche 28 mai 2017.

Déplacements: voitures personnelles avec co-voiturage.

# PROGRAMME

Les participants, munis de leur pique-nique pour le jeudi midi, sont attendus au gîte de Cayeux-sur-Mer avant midi, lieu de départ du séjour, le jeudi 25 mai 2017.

Les quatre randonnées prévues, de l'ordre de 20 à 25 km, sauf celle du 1er jour (10 km) permettront de découvrir la Baie de Somme

Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le dimanche 28 mai. Retour sur Rouen, en covoiturage, fin de la randonnée vers 16h30/17h00

**HEBERGEMENT**

L'hébergement sera assuré dans un Gite à Cayeux-sur-Mer, qui assurera également les repas du soir et les petits déjeuners.

Gite : Le Sémaphore

Boulevard du Général Sizaire

80410 Cayeux sur Mer

Tel : 06 72 70 55 94

Distance : 135 Kms dont 100 d’autoroute pour 1h40 de trajet voiture suivant itinéraire Michelin

# COUT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **150 €** par personne, en ½ pension, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **45,00 € pour le séjour.**

**Ce prix comprend :**

* La ½ pension, du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour.
* L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.
* La visite de la Maison de la Baie de Somme
* la promenade en petit train touristique
* Les contributions EIT et UEIT
* Les taxes de séjour

**Ne sont pas compris**

* Les repas du midi
* Les boissons
* Les dépenses personnelles
* Le voyage, jusqu’en Baie de Somme et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
* **Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)**
* D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS  
Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 17 septembre 2016 à la permanence de l'Association.

**Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 €**

**(chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 1er novembre 2016. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré- inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

**Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives**.

**Dispositions particulières**

En cas de situations particulières ne dépendant pas de notre volonté (conditions météo, fermeture de site, routes fermées, …) des randonnées ou des activités prévues au programme pourraient être déplacées, modifiées voire annulées sans qu’aucune compensation ne puisse être exigée.

**PAIEMENTS**

* Acompte de 50 € à la pré-inscription pour les licenciés FFRandonnée. Date limite 25 octobre 2016.
* **Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.**
* Second versement 50 € avant le 1er janvier 2017
* Solde du séjour 50 € avant le 1er avril 2017

## Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

# DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 300 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place.

Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

* Annulation faite avant le 15 octobre 2016 : restitution des sommes versées.
* Annulation faite entre le 15 octobre 2016 et le 1er avril 2017 : restitution des sommes versées avec une retenue de 50 € pour frais de dossier.
* Annulation postérieure au 1er Avril 2017 : retenue de 100% du montant total du séjour.

Autre proposition de conditions d’annulation

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION (autre possibilité).

Aucun remboursement, en dehors de ceux effectués par l’Assurance Annulation/ Interruption de séjour, ne sera effectué par l’Association en cas de désistement, quel qu’en soit la raison.

**DIVERS**

Cette randonnée s’adresse à un public habitué à la randonnée pédestre en plaine. Il convient de posséder un équipement adapté à la randonnée pédestre et prévoir éventuellement des vêtements pour la marche sous la pluie.

Chaque randonneur aura en sa possession sa trousse de secours, sa couverture de survie et ses médicaments personnels

Une réunion des participants, pourra être organisée en avril 2017.

A cette occasion un dossier sera remis aux conducteurs.

Conditions générales de vente : <https://cms.ffrandonnee.fr/data/CD76/files/19-imv7-annexe12bis-c-g-de-vente-maj-9oct2016.pdf>

Contrat annulation voyage : <https://cms.ffrandonnee.fr/data/CD76/files/13-imv7-annexe10-notice-assur-indi-facult-.pdf>

**Pré-inscription au séjour du 25 au 28 mai 2017 en Baie de Somme**

**à remettre au Président de l’Association avant le 25 octobre 2016**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Email :

N° le licence

Coût total 150€. Ci-joint, chèque de réservation de 50€ qui deviendra chèque d’acompte si le séjour est confirmé

« Bon pour accord » Signature :